

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2023

Nombre de membres

Membres élus : 15

En fonction : 11

Présents : 9

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Date de Convocation : 11 juillet 2023

Transmise par mail le : 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mailly-le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire, se sont réunis à 18h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 juillet 2023 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales

Membres présents : Mme MICAUD Géraldine, M DEDIEU Jean Michel, M VILLEMIN Jean-Baptiste Adjoint ; Mme BENETON Meryem, Mme BOUDIN Emmanuelle, Mme DA SILVA Laurence, Mme VANZELE Valérie, M MARVILLE Didier, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M ROUGE Mickaël avec pouvoir à Monsieur MARVILLE Didier, M SESTRE Jean-Pierre avec pouvoir à Mme MICAUD Géraldine.

Secrétaires de séance : Mme BOUDIN Emmanuelle

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2023 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Camping : tarifs snack (menu enfant ; réajustement) /concert/objets-souvenirs : 2023/031

Monsieur Le Maire rappelle que le camping municipal 'Le Pré du Roi' est ouvert depuis le jeudi 15 juin 2023 et l'espace restauration rapide depuis début juillet 2023.

Les tarifs ont déjà fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 05 juin 2023 (délibération 2023/025), cependant les premières expériences ont démontré que certains prix devaient être ajustés ou ajoutés.

Il est proposé pour :

La partie snack :

- d'ajouter un menu enfant (jusqu'à 12 ans) : menu aiguillettes/frites au tarif de 5.00€.

- d'ajuster les tarifs suivants :

-le verre de vin de 12.5 cl est actuellement au prix de 2.50€, il est proposé de le passer à 2.00€.

-le pichet de vin de 50 cl est actuellement au prix de 9.00€, il est proposé de le passer à 8.00€.

-la bière de 33cl est actuellement au prix de 2.50€, il est proposé de réduire le format et de mettre à la vente des 25cl au prix de 2.00€.

La partie épicerie :

des souvenirs à l'effigie du camping municipal ont été confectionnés et il convient de valider les prix de vente :

- Porte-clés 'Le Pré du Roi**' : 4.00€
- Casquettes 'Le Pré du Roi ** : 10.00€
- Sacs canvas 'Le Pré du Roi**':12.00€
- Bloc-notes 'Le Pré du Roi**' : 5.00€

La partie animation :

Une soirée musicale 'Cajun traditionnel de Louisiane' accompagnée d'un buffet froid est organisée le samedi 29 juillet 2023 à 19h30 au camping,

pour les personnes extérieures (autres que campeurs), les tarifs suivants sont envisagés :

-animation musicale/buffet froid : 20€/personne ; 10€ pour les enfants de moins de 12 ans.

-animation musicale sans buffet froid : 5€/personne, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Il est rappelé que lors de la séance du 05 juin dernier, le conseil municipal avait validé le tarif de 15.00€ pour les campeurs souhaitant participer au repas de la soirée concert. Le divertissement leur sera offert dans la mesure où ils sont sur place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE les tarifs présentés ci-dessus, à savoir :

- Menu enfant : 5.00€ Aiguillettes de poulet/frites
- verre de vin 12.5cl : 2.00€
- pichet vin 50cl : 8.00€
- bière 25cl : 2.00€
- Porte-clés 'Le Pré du Roi**' : 4.00€
- Casquettes 'Le Pré du Roi ** : 10.00€
- Sacs canvas 'Le Pré du Roi**': 12.00€
- Bloc notes 'Le Pré du Roi**' : 5.00€

Pour les personnes extérieures (autres que campeurs) :

-animation musicale/buffet froid : 20.00€ / 10.00€ pour les enfants de moins de 12 ans.

-animation musicale uniquement : 5.00€ / gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Remarques, Observations, Interventions :

Néant

Rénovation Camping : validation des devis/factures : 2023/032

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de valider les derniers travaux effectués au camping pour l'installation du chalet : son alimentation en eau (EI Christophe Guillerot) et en électricité (achat de matériel chez SONEPAR), la remise en état des toilettes conservées avec le changement des différents mécanismes, et la création d'un nouveau réseau d'alimentation depuis le socorex existant (EI Christophe Guillerot) :

L'Européenne des chalets : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 27 février 2023 avait alloué un budget de 2000€ HT pour l'achat du chalet. Cependant la superficie initialement choisie n'était pas suffisante pour installer tout le matériel de cuisine. Une maisonnette un peu plus grande a donc été commandée. La facture s'élève à 2950.00€ HT (dont 200€ HT de toiture shingle, couleur ardoise) soit 3450.00€ TTC.

EI Christophe Guillerot : 2114.65€ HT soit 2537.58€ TTC

SONEPAR : 1698.28€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE les montants des derniers travaux.

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder au paiement des différentes factures.

Remarques, Observations, Interventions :

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Didier MARVILLE et Monsieur Jean-Michel PIERRE pour les travaux d'électricité réalisés.

Travaux de voirie 2023 : 2023/033

Monsieur Le Maire indique que trois projets de voirie sont envisagés pour 2023 :

-rabaissement d'un trottoir rue du Faubourg des Bordes pour permettre l'accès à une maison.

-Réfection du chemin piéton reliant le Boulevard du Nord à la l'EHPAD Résidence club Grégoire Direz

-Réfection d'une partie de la voirie menant à la base nautique.

Deux sociétés ont été consultées, l'entreprise EUROVIA BFC et l'entreprise COLAS.

La première société présente un devis à 14 842.43€ HT soit 17 810.92€ TTC, la deuxième un devis à 14 588.66€ HT soit 17 506.39€ TTC.

Monsieur Le Maire indique qu'il souhaiterait confier ces travaux de voirie à la société EUROVIA BFC même si elle est plus chère de 253.77€ HT dans la mesure où l'entreprise s'est engagée à refaire gratuitement la route de Malvoisine d'un bout à l'autre suite à la mauvaise qualité du goudron utilisé lors des travaux d'entretien en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CHOISIT la société EUROVIA BFC pour les travaux de voirie 2023 pour un montant de 14 842.43 € HT soit 17 810.92€ TTC

Remarques, Observations, Interventions :

Madame Géraldine MICAUD approuve l'idée de confier les travaux à l'entreprise EUROVIA dans la mesure où elle reprend gratuitement la route de MALVOISINE '*autant leur faire confiance*'.

Monsieur Jean-Baptiste VILLEMIN note que la différence de prix est due à des frais d'installation de chantier que la société COLAS ne prend pas. Une négociation à ce sujet est peut-être à envisager ?

Monsieur Jean-Michel DEDIEU préconise la création d'un passage piéton boulevard du Nord à la suite des travaux de réfection du chemin reliant le boulevard du Nord à la Maison de retraite.

Adhésion Syndicat Mixte AGEDI : 2023/034

Monsieur Le Maire rappelle que le logiciel de gestion de la commune a été changé fin 2021. Afin de compléter notre dossier, il nous est demandé de bien vouloir adhérer au Syndicat mixte AGEDI et de désigner un/une délégué(e).

Il est précisé que :

L'adhésion au syndicat mixte AGEDI a pour objet de permettre à la collectivité de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de service.

Ainsi, en contrepartie de la mise à disposition de son service, pour la réalisation de missions déterminées par la collectivité, la commune s'engage à rembourser à AGEDI les frais de fonctionnement du service.

Après avoir pris connaissance :

- du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,
- de la convention de mise à disposition de service, de ses conditions générales et de ses modalités d'application,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

-D'ADHERER au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.

-D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer :

- La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
- Les modalités d'application de la convention mise à disposition de services,
- Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.

-De CHARGER Monsieur Le Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

-De DESIGNER Monsieur Jean-Baptiste VILLEMIN comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

-De PREVOIR au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de service.

Remarques, Observations, Interventions :

Monsieur le Maire précise que la cotisation pour 2023 s'élève à 1187€.

Monsieur Jean-Baptiste VILLEMIN indique être déjà délégué AGEDI pour le SIVOSC de MAILLY-LA-VILLE.

EN QUESTIONS DIVERSES

ont été évoqués les sujets suivants :

- **Demande de participation financière** (de 50 à 5000 €) de la maison de retraite pour la réalisation d'un film sur l'Amour au 4^{ème} âge (si aide financière mention dans le générique).

-**Panneaux Photovoltaïques** : le projet a fait l'objet d'une présentation en Préfecture. Un Permis de construire sera prochainement déposé, 20 hectares sont concernés sur la commune de MAILLY-LE-CHATEAU et 40 sur la commune de TRUCY-SUR-YONNE.

-**Congés d'été** : Adjoint Technique du 07/08/2023 au 01/09/2023, reprise le 04/09.

Un remplacement de quelques heures quotidiennes sera assuré pendant cette période par l'adjoint technique recruté pour l'entretien des locaux du camping.

Secrétariat de la Mairie : du 07/08/2023 au 28/08/2023 inclus, reprise le 29/08.

Des permanences seront assurées pendant cette période :

-jeudi 17/08/2023 – 24/08/2023 de 14h30 à 17h00

-lundi 21/08/2023 – 28/08/2023 de 14h30 à 17h00

-mardi 22/08/2023 de 14h30 à 17h00

-**Tracteur** : la société Mat Cichy Agricole de Vincelles a été consultée. Un devis a été réceptionné pour un tracteur neuf de 100 CV, environ 40 000€ HT avec reprise de l'ancien matériel, petit bémol, il ne semble pas être plus gros que celui utilisé actuellement. Pas d'urgence pour le moment, d'autres propositions seront demandées.

-**Porte de garage – route de Fontenay** : elle a été installée il y a une quinzaine d'année. Système initialement électrique changé pour un système manuel qui se révèle peu pratique et entraîne de nombreuses difficultés pour l'ouverture. Une autre solution doit être envisagée : changement total de la porte ?

-**Panneaux zone 30 / interdiction de stationner** : des devis seront demandés pour le prochain conseil

TOUR DE TABLE :

Jean-Michel DEDIEU indique que les autres villages commencent les réunions publiques pour la fibre. Elle devrait être opérationnelle à MAILLY-LE-CHATEAU pour la fin d'année, plutôt une bonne nouvelle.

La réfection des vitraux en façade de l'église est terminée, l'opération a été complexe mais l'entrée est désormais sécurisée.

Jean-Baptiste VILLEMIN : RAS

Laurence DA SILVA : demande si les bornes électriques du Chemin de Trucy sont opérationnelles ?

Monsieur Le Maire répond que la mairie n'est officiellement pas au courant mais que les travaux sont effectivement en cours.

Note que quelques rues mériteraient un autre passage de désherbage.

Laurence DA SILVA/Didier MARVILLE/ Géraldine MICAUD/Emmanuelle BOUDIN présentent leurs remerciements à tous les bénévoles, à l'agent municipal (pour la peinture des sanitaires 'Homme') et aux élus qui ont œuvré pour l'ouverture du camping, du snack et de son fleurissement. Le travail accompli est remarquable et les premiers retours des campeurs sont très encourageants, '*ils sont ravis*' selon Mme Caroline BENETON.

Monsieur Le Maire lève la séance à 19h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

TABLE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023/031: camping : tarifs snack (menu enfant ; réajustement)/concert/objets-souvenirs

Délibération 2023/032 : rénovation camping : validation des devis complémentaires.

Délibération 2023/033 : Travaux voirie 2023

Délibération 2023/034 : adhésion syndicat mixte AGEDI

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaires de Séance	Le Maire
	Mme Emmanuelle BOUDIN	JM GODEFROY

